

Avec la CNE, améliorez vos conditions de travail

La CNE prend en compte votre avis pour organiser le travail syndical.

Des revendications, des actions à mener dans les services

Le métier d'éducateur et son identité professionnelle « généraliste »

Actions :

- Travailler en CPPT sur l'analyse des risques des postes de travail et des fonctions ainsi que l'adaptation de ces postes ;
- Travailler à la valorisation de l'identité de « généraliste ».
- Faire du CPPT un lieu de coordination du travail sur l'amélioration des conditions de travail en général.

Revendications :

- Redonner à l'éducateur le rôle de pivot au sein des équipes ;
- Favoriser la gestion des carrières et l'évolution professionnelle par la valorisation des acquis de l'expérience pour les éducateurs Classe 2 et Classe 3 ;
- Former les directions à la gestion et la valorisation des compétences, à la gestion des équipes, la gestion des conflits, la prévention des risques psycho-sociaux et aux relations sociales.

La formation au service de la professionnalisation et de l'identité professionnelle

Actions :

- Meilleure information sur le Congé-éducation payé et les mesures proposées et soutenues par le Fonds social ISAJH ;
- Continuer à œuvrer à la reconnaissance de métiers comme métiers lourds ;
- Être davantage acteur du plan de formation ;

- Utilisation de la CCT sur la formation pour faire des assemblées dans les institutions ;
- Contrôle de la bonne utilisation des budgets consacrés à la formation ;
- Négociation d'une CCT « Droit à la formation pour tous ».

Revendications :

- Maintien de l'ancienneté NM à travers les autres secteurs ;
- Reconnaissance automatique de l'ancienneté et de la qualification dans une même fonction ;
- Bilans de compétences reconnus et pris en compte par les pouvoirs publics et les employeurs ;
- En conséquence, valorisation des acquis de l'expérience et mise en place de la mobilité professionnelle soit dans l'institution, soit dans le service, soit à l'extérieur ;
- Organisation de la formation des moins qualifiés mis au travail, tels que PTP... → renforcer les passerelles PTP vers APE ou emplois CDI ;
- Réduction du temps de travail avec embauche compensatoire.

De nouvelles compétences à développer, une adaptation nécessaire de l'accompagnement

Actions :

- Analyse des risques par poste de travail et par fonction, et description et adaptation des postes de travail ;
- Organisation du travail dans les institutions en fonction des différents protocoles d'accord AWIPH, AAJ, ONE, INAMI ;



- Evaluation formelle de la mise en œuvre des protocoles d'accord.

Revendications :

- Révision du contenu de la formation initiale des éducateurs tenant compte des éléments d'évolution : intégration d'éléments de gériatrie mais aussi d'autres pathologies (psychiatriques, troubles du comportement, maladies orphelines, génétiques...);
- Impulsion de formations permettant au travailleur de « s'y retrouver », de se repositionner et de confronter les évolutions des métiers au bien-être au travail ;
- Reconnaissance du travail en réseau par les pouvoirs publics et intégration dans le tissu social extra muros ;
- Subsidiation du travail en réseau avec reconnaissance des synergies développées ou à développer.

La question du temps social et de travail

Actions :

- Imposer l'utilisation de toutes les législations disponibles dans le code du Bien-être ;
- Refus de contrats de travail qui procurent un salaire inférieur au seuil de pauvreté ;
- Jours de non travail fixes sur base hebdomadaire pour les temps partiels ;
- En cas de recours au temps partiel, application de la CCT 35 ;
- Maîtrise de la convention « Durée du travail » et mise en pratique des CCT qui permettent le travail en 4 jours.

Revendications :

- Révision et augmentation des normes tenant compte des réalités sur le terrain (norme de base suffisante identique pour tous et augmentation en tenant compte des réalités du terrain) ;
- Subdivision claire : subsidiation/masse salariale et fonctions avec étanchéité dans le sens masse salariale vers fonctionnement et pas l'inverse ;
- Subsidiation de la qualification et ancienneté réelles ;

- Rémunération des 10 jours de congé pour motifs impérieux.

Dépasser la pénibilité et enrayer l'épuisement professionnel

Actions :

- Activation de la CCT 104 au CNT ;
- Activation de la nouvelle législation sur les risques psychosociaux ;
- Initier et développer les bilans de compétences comme outil d'accompagnement et de réorientation du personnel, qu'il soit plus âgé, en épuisement professionnel ou burn-out ou en recherche d'un nouveau souffle.

Revendications :

- Favoriser les échanges de savoirs et de pratiques au niveau sectoriel et intersectoriel
- Favoriser la qualification des éducateurs (vers le A1) ;
- Droit réel pour les travailleurs malades de pouvoir revenir à mi-temps au travail, après autorisation du médecin ;
- Réduction du temps de travail avec embauche compensatoire.

Améliorer les conditions de travail et de là, le bien-être au travail

Actions :

- Exiger la participation des DS et des représentants des travailleurs aux CPPT et aux CE aux comités régionaux et sectoriels ;
- Obtenir du matériel et une organisation des lieux adaptés ;
- Activer la CCT 104 au CNT ;
- Plan global de prévention violence (prévention, formation, traitement) ;
- Activation de la CCT « Organisation du temps de travail » pour augmenter le bien-être ;
- Réalisation, dans chaque équipe, d'un plan de travail pour améliorer les conditions de travail.

Revendications :

- Avoir des moments de réunion pour tous les métiers favorisant les échanges autour de la pratique professionnelle.

Vos délégués vous tiennent régulièrement au courant des négociations avec votre employeur. N'hésitez pas à le contacter. Des infos, des news sur www.lacne.be